

LA CHAMBRE A VALIDÉ

M. MALY

Elle a annulé les élections de la 2^e circonscription de Riom où M. Varenne avait été battu

Paris, 18. — Dans sa séance d'hier, la Chambre a discuté les conclusions du rapport du cinquième bureau sur les opérations électorales de la circonscription de Gourdon (Lot). M. Malvy, radical-socialiste, a été élu au premier tour de scrutin par 4971 voix contre M. Chassigne, défense paysanne, 2488 voix.

M. Beyer, communiste, 1366; Antico, S.F.I.O., 1309; Bonafant, S.F.I.O., 287. M. BAMEITE propose une enquête sur les opérations électorales de Gourdon et dépose une demande de scrutin. Le scrutin est ouvert à 15 h. 35.

La demande d'enquête sur l'élection de M. Malvy est repoussée par 282 voix contre 183 (appl. divers bancs). Les conclusions du cinquième bureau sont adoptées. En conséquence, M. Malvy est admis (appl.).

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du septième bureau sur les opérations électorales de la 2^e circonscription de Riom.

M. Laville, rapporteur du septième bureau, conclut, au nom de celui-ci, à la nomination de M. Varenne à la place de M. Ratalede, qui avait été proclamé élu. Au second tour, M. Ratalede fut proclamé élu par 3349 voix contre 2327 à M. Varenne.

M. FARMETIER demande à la Chambre de ne pas créer un précédent dangereux. M. Farmetier demande une enquête générale préalable à toute validation (appl. divers bancs).

Le président fait savoir que la Chambre qu'elle a à se prononcer par scrutin public à la tribune sur une demande d'annulation de scrutin par voie d'amendement par M. Febellier. Le scrutin est ouvert à 17 h. 45 et est duré une heure.

Le scrutin est clos à 18 h. 45. Le président fait connaître le résultat du scrutin sur la demande de nomination d'une commission d'enquête faite par M. Febellier.

Cette demande est repoussée par 236 voix contre 190. Un incident. Le président fait savoir que le texte de M. Febellier tendant au renvoi du dossier à l'examen du bureau a la priorité.

Un vote à mains levées est déclaré d'office. Il est procédé au vote par assis et levés. A droite, on applaudit des députés de gauche qui se lèvent. Le bureau proclame encore ce scrutin d'office (violentes protestations de droite). Des nombreux députés de droite considèrent le vote comme favorable à la proposition Febellier, quittent la salle massivement en geste de protestation.

M. HERRIOT fait appel à la bonne foi de tous ses collègues pour considérer que le bureau a fait son devoir. La proposition Febellier est mise aux voix par scrutin public.

La proposition Febellier est repoussée par 236 voix contre 276. M. VALETTE-VIALARD. — La Chambre s'est honorée une fois de plus (appl. à droite) de rendre à la Chambre le président constitue la Chambre sur la question de savoir s'il y a lieu de donner maintenant la priorité à la proposition de M. Varenne tendant à la proclamation de M. Varenne comme élu et à une enquête ou à la proposition de M. Coulin, tendant à l'annulation des opérations électorales de la 2^e circonscription de Riom.

La priorité de la proposition de Monzie est repoussée par 340 voix contre 252. La proposition de M. Coulin est votée à mains levées à la presque unanimité. Invalidation. L'élection de M. Ratalede est donc invalidée.

Le président rappelle qu'il doit consulter la Chambre sur le renvoi du dossier de M. Varenne. A l'unanimité, le dossier est renvoyé. Le scrutin est retiré de l'ordre du jour.

Les commissions de l'armée, de la marine marchande demandent des pouvoirs d'enquête, compte dans la précédente législature. L'ordre du jour de la semaine prochaine. La séance est levée à 19 h. 55. Séance demain, à 15 h. débat finances et déclarations du ministre des Finances.

AU GROUPE COMMUNISTE

Paris, 18. — A l'issue de sa réunion de ce matin, le bureau exécutif du groupe communiste a publié le compte rendu ci-après.

Le bureau exécutif a procédé à l'examen des événements qui se sont produits hier à Marseille, où, pour la première fois depuis la victoire du Front populaire, des éléments fascistes dirigés par Sabini ont utilisé la violence contre les grévistes et leurs œuvres de division, empêchant la réconciliation qui s'effectuait dans la lutte pour la défense du pain, sous le signe d'un drapeau tricolore et du drapeau rouge.

Le bureau exécutif a décidé de demander d'urgence une réunion de la délégation des gauches afin que des représentants partis du Front populaire interviennent auprès du ministre de l'Intérieur en vue de l'application de la loi aux ligues fascistes qui menacent la liberté.

AU GROUPE DE DÉFENSE DES TRAVAILLEURS DE L'ÉTAT

Le groupe de défense des travailleurs de l'Etat, qui comprend 206 membres, a élu président M. L'Hervey, vice-présidents : MM. L'Hervey, Brachard, Tranchand, Dadot, Doussain, Escartefigue. Deux Commissions ont été chargées au sein du groupe de suivre spécialement la question des retraites et du salaire national.

DEMANDES D'INTERPELLATIONS

M. Fossard, député des Bouches-du-Rhône, a demandé à Interpeller le Gouvernement sur les incidents qui se sont déroulés à Marseille, le 17 juin et sur les mesures qui compte prendre pour éviter le retour.

MM. Xavier Vallat et Ybarnegay ont déposé une demande d'interpellation sur la dissolution des ligues.

LE SWEEPSTAKE DU GRAND PRIX DE PARIS

Travaux Mercredi 24 Juin 1938. Nous informons nos lecteurs que des Billets du SWEEPSTAKE sont en vente à nos guichets 184 rue de Paris.

Le Billet entier : 100 FR. Le Dictionnaire de Billet : 11 FR. Un Carnet de 10 Dictionnaires du même Numéro : 110 FR.

La levée des sanctions contre l'Italie aux Communes

« Des mesures conduiraient inévitablement à une guerre en Méditerranée »

« Si la S.D.N. veut imposer en Ethiopie une paix quelconque légitimement imposée, elle prendra des mesures qui conduiront inévitablement à la guerre en Méditerranée, personne ne peut dire qu'une telle guerre resterait limitée à cette région ».

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Il ne saurait cependant être question selon nous, ajoute-t-il, de modifier ou de changer par une décision contraire le jugement rendu par la S.D.N. à l'autorité de l'acte d'agression ».

M. Eden annonce alors la décision finale du gouvernement : « Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

« Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement anglais ne regrette rien de la ligne d'action qu'il a suivie. »

LES CONFITS DU PALAIS

Le lock-out de « Printemps »

On se souvient que, dès la naissance du mouvement de grève, les magasins de « Printemps » ferment leurs portes en attendant la solution générale du conflit en ce qui concerne les grands commerces de cet ordre.

Dès l'accord intervenu entre les employés de « Printemps » et la Direction, c'est-à-dire dès le lundi 15 courant, les magasins bien connus de la rue Nationale rouvrent leurs portes.

Mais le conflit n'étant pas résolu à Paris, le personnel se trouvait dans une cruelle expectative.

Il adhéra unanimement au syndicat cégétiste des employés et tint une réunion samedi, puis mercredi, au cours desquelles il demanda l'accord intervenu en grève, mais qui avait été contresigné par une délégation ouvrière qui n'était pas habilitée pour le faire.

Prévoyant la grève sur place pour hier matin, la direction du « Printemps » ferma ses portes aux employés, qui n'eurent d'autre ressource que de se réunir incontinent à la Bourse du Travail, non sans avoir fait appel à cœur et à cris M. Verchuren, délégué syndical, qui avait montré une particulière et efficace activité pour la solution des conflits de « Printemps » et de Monoprix.

M. Verchuren se rendit à la Bourse du Travail et s'empressa de faire nommer une délégation officielle et responsable.

Le premier travail de cette délégation fut de réunir les représentants de la Direction pour soumettre le texte exact des revendications.

MM. les directeurs ont promis de les examiner et d'apporter une solution dans le cadre des accords en instance à Paris.

Depuis lors, le personnel du Printemps tient à la Bourse du Travail de Lille réunions sur réunions.

La reprise hebdomadaire et la fermeture de lundi chez les commerçants de détail de l'alimentation.

De très nombreux commerçants détaillants de l'alimentation se sont réunis hier après-midi, au Palais de la Bière, à Lille.

Voilà l'ordre du jour qui a été proposé et adopté après diverses interventions : « Un millier de commerçants de détail en alimentation générale (épiciers, crémiers, marchands de légumes et primeurs, poissonniers) syndiqués et non syndiqués, réunis au Palais de la Bière, à Lille, ce jeudi 18 juin 1938, à l'appel du Syndicat des Epiciers Détaillants et de l'Alimentation Générale de Lille et Inviés, à l'unanimité moins 29 voix, demandent à M. le Préfet du Nord : de bien vouloir confirmer par un arrêté qu'aucun magasin d'alimentation, aucun rayon de vente, aucun vendeur ambulants, ne pourra offrir ni vendre le lundi de chaque semaine, aucun produit d'épicerie ou de crémèrie de même que du beurre, des crufs, de la volaille, du poisson, ainsi que toutes boissons ou vins ou spiritueux à emporter. »

« Les commerçants présents soulignent que le lundi a été choisi pour différentes raisons : soit de vente, soit d'approvisionnement, soit d'achat, soit de distribution par d'autres syndicats professionnels, mais laissent entendre la conclusion de l'assemblée préliminaire du 15 juin 1938, en attendant le vote que le repos dominical puisse être établi pour toutes les entreprises dans un délai assez rapproché avec application du système anglais. »

« Les commerçants demandent en outre que les pouvoirs publics mettent un terme aux agissements d'organismes de répartition de denrées qui, dans les administrations comme dans les usines, ateliers et bureaux publics, etc., ont une réputation de détail. Ceux-ci, en effet, sont seuls à supporter actuellement le fardeau écrasant des impôts de patente de bénéfice commercial. »

« Le gouvernement de Sa Majesté, dit-il, veut espérer qu'une prompt réponse sera donnée par le gouvernement allemand à ce qui est une question de répartition de denrées, assurances, etc., les organismes dont il est question n'ayant absolument aucun frais de fonctionnement. En outre, rappelle-t-il, la façon formelle aux députés de la nouvelle législature de ne pas oublier les promesses qu'ils ont faites au petit commerce alors qu'ils n'étaient que candidats en ce qui concerne l'allégement fiscal, la suppression de l'inquisition fiscale, le salaire de la femme mariée et l'abattement à la base, le bénéfice commercial étant considéré comme salaire. »

« Le bureau du syndicat avise les commerçants en alimentation générale que, dans un délai rapproché, une nouvelle réunion aura lieu à Lille, au cours de laquelle les modalités de l'arrêté que le Préfet du Nord sera appelé à prendre. Le jour et le lieu de cette réunion sera indiqué par la presse. »

« La situation de la grève dans les tissages d'Armentières. Hier, à 14 h. 30, une délégation des ouvriers des tissages d'Armentières, conduite par MM. Vigreux et Weiss, délégués à la C.O.T., est venue entretenir le Préfet du Nord des revendications des ouvriers tisserands. »

« Six mille de ceux-ci sont encore en grève dans la région armentéroise, qui groupe les nombreux tissages d'Armentières, Houplines, Armentières. »

« Leurs revendications sont totalement justifiées. Elles portent sur l'augmentation des tarifs généraux et sur l'établissement d'un contrat collectif qui règle une fois pour toutes l'uniformité des salaires. »

« Ces revendications rejoignent les accords établis en 1939 entre patrons et ouvriers et qui ont été modifiés en 1933 et 1932. On se souvient qu'à la suite de la grève qui eut lieu en 1932, des nouveaux arrangements avaient été conclus. Or, les ouvriers réclament, non plus le travail aux pièces, qui ne leur laisse qu'un bénéfice illusoire et bien souvent nul, mais le travail suivant des règles établies par avance pour chaque article ou objet tissé. Il veut l'affichage de ces textes précis de salaires dans chaque tissage et une parfaite rigueur de traitement pour chacun de tous employés dans tous les tissages régionaux. »

« L'arbitrage de M. le Ministre du Travail a été demandé. »

« Contrairement à ce qui a été annoncé précédemment, les ouvriers des tissages Coisne et Lambert n'ont pas repris le travail. »

LA SITUATION DANS LE PAS-DE-CALAIS

Le conflit s'amenuise de jour en jour. Jeudi on comptait 6 reprises avec 208 ouvriers et 13 nouvelles grèves avec 113 ouvriers.

Parallèlement, signalons les employés des Galeries Modernes à Arras ; la Fabrique de vêtements Halinbourg, à Lens, et les trois imprimeries de Besseges-sur-Mer.

Citons, parmi les nouvelles grèves, la Lingerie Chapuis, de Béthune, avec 30 ouvriers et de nouveau « débrayé ». A Arras, il ne reste en grève que les 600 ouvriers de la Chemiserie Rousseau, et 32 bijoutiers de la Fabrique Paulbeuf, de Dalavilla.

Les grèves continuent aux établissements Gaillard et Sileveard à Lens, qui comptent 425 ouvriers, ainsi qu'à l'usine des Produits rétractaires, à Douvry.

A Béthune, le personnel de l'Horlogerie Outrebot, comprenant 240 ouvriers et ouvrières, a de nouveau « débrayé ». Des pourparlers ont aussitôt été engagés avec la direction. On croit que le conflit reprendra incessamment.

A la Béthunoise d'Electricité, de nouvelles entrevues ont eu lieu dans la journée. Une grande réunion est prévue pour jeudi soir à la Bourse du Travail.

On pense que les propositions de la direction seront acceptées par le personnel et que le travail reprendra aujourd'hui.

Rupture de courant. Entre Maries et Calonne-Ricouart, un fil à haute tension fut rompu par l'orage au cours de la nuit dernière. Plusieurs boulangeries n'ont pu mettre en route.

Jeudi matin, une équipe est allée effectuer la réparation nécessaire.

La grève de la Batellerie. La plus part des bateliers en circulation dans la région minière de Lens ont décidé de participer à la grève de la batellerie.

Dans le but d'empêcher la navigation des péniches dont les patrons ne se conformeraient pas à l'ordre de grève des barrages ont été établis avec des péniches sur le canal de la Deule, à Noyelles-Godault et sur le canal de Doubaire et à Vendin-le-Viel, au rivage des Mines de Lens.

On craint que ce mouvement ne cause une certaine perturbation dans les transports de charbon qui se font par voie d'eau.

Les grévistes maritimes attendent les résultats des pourparlers en cours pour reprendre leur service normal.

A PARIS. Paris, 18. — Le ministre du Travail communique que des accords sont intervenus entre les directeurs et les ouvriers : 1. Des usines Bertrand-Faure, de Puteaux, sous la direction de M. Lestel, Compagnie de Courcouronnes, de la distribution de la bove, où le travail a repris ce matin 3. Des maisons de distribution de films, où le travail a repris cet après-midi.

En conséquence, la distribution sera assurée à Paris et en province. D'autre part, après une dernière réunion tenue sous la présidence de M. SAURON, ministre de l'Intérieur, les représentants du personnel et les représentants de l'administration des magasins du Louvre ont signé à 17 heures, l'accord mentionné ci-dessus.

Il est convenu que l'accord réalisé confiera un salaire minimum d'embauche et un tableau de salaire fixé avec un minimum de grille. Pour les hommes de 17 à 21 ans ce salaire s'échelonne de 7.200 à 12.000 francs pour les vendeurs et de 7.200 à 13.200 francs pour les services administratifs.

Pour les dames de 17 à 21 ans, les traitements vont de 7.300 à 9.600 francs pour les vendeuses et de 7.300 à 11.100 francs pour les services administratifs.

Pour les petits traitements des employés actuellement dans la maison, des augmentations allant jusqu'à 25 % sont prévues. Le congé payé est de 11 jours en général et de 3 semaines pour les employés des sous-sols. Les jours de grève seront considérés comme jours de congé à salaires fixes, mais sans compter sur les congés régis annuels. Après avoir pris connaissance de ces dispositions, les grévistes ont voté à mains levées la reprise du travail pour samedi.

EN PROVINCE. Lyon, 18. — La grève dans la soierie et les industries textiles est complète aujourd'hui. Elle s'est étendue ce matin au personnel des entreprises frigorifiques de Lyon.

Toulouse, 18. — Dans les grands magasins, on constate une reprise du travail, mais on n'enregistre pas encore de solution. Une reprise est également signalée dans une maison d'articles de jardin. Les ouvriers de la Ponderie Toulousaine et de la Ponderie Jules Julia se sont mis en grève sur place. Aux Tricotages de l'Artège (établissement Soler), la grève a été décidée cette nuit, et l'usine a été occupée par 1.100 ouvriers environ.

Bordeaux, 18. — Le conflit existant aux usines de fabrication de papier Compa, à Egles (Gironde), 600 ouvriers, est réglé. Le travail reprendra demain.

Le conflit entre la Compagnie Citram et son personnel est terminé. Les services reprendront normalement demain.

Rochefort, 18. — Aux grèves déjà existantes vient de s'ajouter, à Rochefort, celle des autocars. Par ailleurs, les laitiers manquant de charbon ont signalé que les grévistes des charbonnages ont consenti à leur en envoyer. Les ouvriers mareyeurs et le personnel des pêcheries se sont mis en grève pour se solidariser avec les autres grévistes. Le débarquement et les expéditions de poisson sont arrêtés.

Montpellier, 18. — A Montpellier, les employés de la voirie ont fait la grève aujourd'hui. Les peintres en bâtiment et les charpentiers se sont joints ce matin au mouvement.

Moulins, 18. — Les ouvriers et ouvrières de la manufacture de chaussures Blanchet, au nombre de 235, sont en grève et occupent les ateliers. Des grèves d'employés d'établissement thermal se sont produites à Cusset et à Hauterive.

LOTÉRIE DES REGIONS LIBÉREES

Le tirage de la 6^e Série est reporté au 4 JUILLET METZ

Valencia, 18. — Les Nouvelles Galeries et les Dames de France, qui avaient fermé leurs portes hier matin, les ont rouvertes ce matin.

Nîmes, 18. — La grève sur place des ouvriers de l'usine de Tolière de Laudun continue sans incident.

Vichy, 18. — Les ouvriers du bâtiment à Vichy, au nombre d'un millier environ se sont mis en grève ce matin. A Saint-Yorre, les ouvriers ont repris le travail.

Charolais, 18. — Le mouvement gréviste s'est étendu depuis 24 heures dans de nouvelles usines de Soles-et-Leire, notamment à Mâcon, Digoin, Paray-le-Monial, Montceau-les-Mines et Epinac. On ne signale aucun incident. Les grévistes occupent les usines dans la calma.

Sète, 18. — La grève est générale pour les dockers, charpentiers, chauffeurs, camion, bois, marins, ouvriers du port, etc.

Toulon, 18. — Les levailleurs municipaux ont repris le travail mais la grève des tramways continue.

Les ouvriers de l'entreprise Boric, qui travaillent aux réservoirs à masout de la marine militaire et qui sont au nombre de 4.000, ont cessé le travail ce matin et ont occupé les chantiers.

Brest, 18. — La grève a pris fin dans divers ateliers de la ville de Brest, les entreprises de travaux publics, bâtiment, papeterie, teinturerie et chez les camionneurs.

Nantes, 18. — La grève est terminée dans la nouveauté. Ce conflit intéressait 3.000 ouvriers. La grève continue dans le bâtiment et à l'usine électrique.

Reims, 18. — A la suite de nombreuses réunions tenues cette nuit à la Bourse du Travail de Reims, la situation dans cette ville s'est améliorée. Des accords ont été signés dans tous les grands magasins, les maisons d'habillement, les maisons de champagne et une fabrique de produits chimiques. Seuls, le textile et le bâtiment restent en conflit.

Mulhouse, 18. — La grève a repris, ce matin, dans les mines domaniales de potasses d'Alsace et les mines de Kallstätt-Thérèse n'ont pas tardé à se joindre au mouvement.

DES INCIDENTS A MARSEILLE, DES BLESSÉS

Marseille, 18. — A la suite de l'appel du comité de la Chambre de Commerce, invitant les commerçants à arborer le drapeau français, des incidents se sont produits.

Pendant que se déroulait le cortège des commerçants, il y eut des boucanades à partir de midi.

Les événements se précipitèrent vers 18 heures. A ce moment, une automobile pavisée aux couleurs tricolores était accueillie par des acclamations des patriotes et des huées émanant des extrémistes.

A 19 h., un cortège se formait rue de la République, sous les fenêtres de M. Sabini, ancien député, qui se trouvait au balcon et lança un appel demandant aux forces nationales de se dresser contre le mouvement de désobéissance.

Lui-même prit la tête du cortège, qui revint vers le centre de la ville, suivi de manifestants communistes levant le poing.

Sur la Canebrière, déjà, de nombreux incidents avaient été constatés. Des manifestants avaient essayé de renverser un tramway et n'y pouvant parvenir, en brisant les glaces. Une rencontre se produisit rue Beauvau et donna lieu à maints échanges de horions.

Un jeune homme qui chantait la « Marseillaise » fut à demi-assommé. Sur la place de l'Opéra, des manifestations éclatèrent encore. L'hymne national, puis se dirigèrent vers le centre de la ville, où ils se dispersèrent.

De leur côté, les partisans du drapeau rouge s'étaient retrouvés sur la Canebrière, et pendant plusieurs heures, des boucanades se succédèrent.

Une autre bagarre a eu lieu à 21 heures sur la Canebrière, à l'angle de la rue Saint-Ferrol.

Cette nuit, pendant plusieurs heures, les incidents s'y sont multipliés. La police et la garde mobile ont eu beaucoup de peine pour rétablir l'ordre.

Trois personnes ont été blessées au cours de manifestations qui se sont produites, Ange Percebois, 29 ans, François Leparre, 21 ans, et Jean Ineri. Deux d'entre eux ont reçu un coup de couteau. Le troisième est tombé à terre et a eu le poignet cassé. Un seul est à l'Hôtel-Dieu.

Le calme est entièrement rétabli. Marseille, 18. — Au début de l'après-midi, 780 grévistes avaient repris le travail et les 1.100 ouvriers d'une Huilerie ont repris le travail. Par contre, 800 ouvriers de deux établissements, dont une filature, ont fait grève à leur tour.

LES GRÈVES EN BELGIQUE

Le Gouvernement a convoqué pour aujourd'hui vendredi de nombreuses réunions ministérielles. Elles seront présentées par les ministres. Elles mettront en présence des délégués des patrons et des délégués ouvriers qui discuteront sur les bases de l'accord de principe établi hier, dont notre journal a publié les grandes lignes.

Certaines difficultés pourraient naître dans la métallurgie parce que les ouvriers demandent que le salaire de 48 heures soit payé pour une semaine de 40 heures. Toutefois, les concessions faites par les industriels ont produit une bonne impression, mais comme des accords précis ne sont pas encore élaborés la grève continuera à sévir sur toute la Belgique ; on compte de 350.000 à 400.000 grévistes et le conflit s'étend à toutes les corporations.

A Bruxelles, la métallurgie, la chaudronnerie et le bâtiment, la chaudronnerie ont en grève et, on annonce, pour aujourd'hui vendredi, la grève dans tous les grands magasins et dans plusieurs banques.

Dans le bassin de Liège, le calme est revenu dans la ville. Dans le pays de Charleville et dans le centre, c'est le calme aussi mais la grève continue. Le port de Bruxelles sera en grève demain.

M. LOUIS DANIEL A ÉTÉ ÉLU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU NORD DE LA FRANCE

Le Conseil d'administration de la Société d'Horticulture du Nord de la France, laquelle a son siège à Lille, au Palais Rameau, a élu hier par acclamations, président de la société, M. Louis Daniel, maître imprimeur à Loos en remplacement du regretté président Crispy Saint-Léger, infortuné disparu il y a quelques mois, et qui eut l'honneur de diriger pendant 25 années le beau et florissant groupement horticoles lillois.

Après son élection et les paroles de confiance et sympathie que lui adressa au nom de ses collègues M. Malaquin, vice-

président, qui était entouré des membres du bureau, MM. Mulnard, Bédone, Dorchie, secrétaire général, et Demolin, trésorier, M. Daniel voulut que sa première pensée aille à la mémoire de M. Crispy Saint-Léger. Il remercia ses collègues de cette preuve de confiance et assura la société de son constant et entier dévouement.

Le champ de la société est vaste, dit-il. Elle s'attachera à développer toujours davantage la culture des fleurs, le goût des fleurs, l'amour des fleurs. Elle appuiera l'action noble entre toute et hautement sociale des œuvres de jardins ouvriers.

LES TITRES DU NOUVEAU PRÉSIDENT. M. Louis Daniel, maître-imprimeur à Loos, s'est depuis de longues années intéressé à la vie de nombreux groupements sociaux, de sociétés locales ou régionales. Son dévouement s'est déjà manifesté dans le monde horticoles, il est déjà trésorier de la Fédération des Jardins Ouvriers du Nord, conseiller administratif de la Société des Jardins Ouvriers de Loos, et des Ecoles Ménagères. Il est de plus président d'honneur de la Caisse Familiale, administrateur de la Caisse Interprofessionnelle, de la Caisse Familiale et de la Caisse Départementale des Assurances Sociales.

Comme on le voit, l'activité de M. Daniel est assez étonnante pour penser qu'à la tête de la Société d'Horticulture, il sera un impulsion active. Société Horticoles connaît un rayonnement étonnant et vivant.

LES GENDARMES ONT ENVAHI LA MAISON DU PEUPLE DE QUAREGNON

Ils ont tiré en l'air et une femme est morte de frayeur. La foule entourait la force armée et exigea la mise en liberté de 75 hommes arrêtés.

(DE NOTRE REDACTION BELGE). Le soir de jeudi a été troublée par des incidents redoublés à Quaregnon, la cité ouvrière du Borinage, dont le maire est un socialiste, mais l'arrêté du gouverneur de la province interdisant les rassemblements lui enlève son autorité sur la police de la rue.

Jeudi soir, les ouvriers de